



Médecine scolaire sinistrée en Seine-Saint-Denis, il faut recruter !

Lors de cette rentrée scolaire 2008 dans le seul département de Seine saint Denis, 55 postes d'infirmières titulaires (¼ des effectifs) et 14 postes de médecins scolaires (30% des effectifs) sont vacants. Depuis 3 ans, cette situation s'aggrave à chaque rentrée. Il faut mettre un terme à cela sans saupoudrage, c'est-à-dire sans redéployer les infirmières et les médecins actuellement en poste.

Dans l'établissement scolaire, l'infirmier(e) contribue au bien être et à la réussite scolaire de tous les élèves. Il(elle) effectue ou dispense les actes infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité, écoute et accompagne les élèves. L'infirmier(e) intervient autant que de besoin auprès des enfants et des adolescents en danger, organise les urgences et les soins et assure un suivi infirmier de l'état de santé des élèves. Il(elle) développe une dynamique d'éducation à la santé dans le cadre du projet d'établissement ou d'école. Il (elle) participe à la mise en place des dispositifs adaptés en cas d'évènements graves et favorise la scolarisation des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période. L'infirmier(e) agit pour améliorer la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie et participe aux différentes instances et commissions de l'établissement soit à titre de droit soit si elle est élue : CA, CESC, CHS, Conseil de classe, etc...

Les médecins scolaires doivent faire face à de nouvelles tâches alors même que le nombre d'élèves qu'ils doivent suivre augmente. Bilan de santé en grande section de maternelle et pour certains élèves de 3ème, suivi des élèves en difficulté, accueil et prise en compte du handicap, cellule d'écoute après un drame survenu dans la communauté scolaire, partenariat avec les autres acteurs du monde éducatif..... Par-delà le dévouement des personnels, comment imaginer que ces tâches soient toutes menées à bien alors que l'on est passé en 3 ans de 5000 élèves par médecin à 8 ou 9000 élèves par médecin ?

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil, nous exigeons le recrutement immédiat d'infirmières et de médecins scolaires pour le bien être et la réussite des jeunes dans les lycées, collèges et écoles de Seine-Saint-Denis.

Nom	Fonction	Adresse	Signature